



OUI à la Votation Vélo et pétition « Le trottoir aux piétons »



Conflits programmés entre piétons et cyclistes (Photo : Mobilité piétonne Suisse)

Le trottoir appartient aux piétons. Mobilité piétonne Suisse réagit contre les exceptions qui autorisent de façon croissante à utiliser le trottoir comme chaussée. Il faut mettre à disposition des cyclistes des infrastructures appropriées. Mobilité piétonne Suisse et PRO VELO Suisse le revendiquent de longue date, notamment dans une prise de position commune. Mobilité piétonne Suisse soutient par conséquent la campagne en vue de la Votation Vélo du 23 septembre 2018.

Mobilité piétonne Suisse a lancé cet été une pétition intitulée « Le trottoir aux piétons ». Cette action devrait d'une part soutenir la mise en œuvre de l'arrêté fédéral sur le vélo, dont on espère le succès lors des votations. Elle vise d'autre part à empêcher différents projets actuellement en discussion, car ils péjoreraient la sécurité et le confort des trottoirs. Le Conseil fédéral envisage en effet d'autoriser les enfants jusqu'à 12 ans à rouler sur le trottoir. Cette mesure ne contribue qu'en apparence à leur sécurité. En effet, en Suisse les trottoirs sont généralement étroits à l'intérieur des localités et les risques de collisions s'y cumulent en raison des nombreuses situations dont la visibilité est mauvaise (carrefours, sorties de garages par exemple). Les enfants seraient eux-mêmes mis en danger en roulant sur les trottoirs en ville, comme ils mettraient en danger les autres piétons. Dans le même temps, cette mesure empêche d'autres plus appropriées de voir le jour. L'ouverture des trottoirs aux cyclistes pré-adolescents entérine l'objectif d'aménager des itinéraires sûrs pour tous les cyclistes. Cela lèverait l'interdiction de circuler sur les trottoirs et conduirait à ce que des cyclistes plus âgées utilisent les trottoirs sans arrière-pensées, comme si c'était des routes.

Notre pétition réagit également contre les petits engins motorisés comme les trottinettes et les planches à roulettes électriques, les solowheels ou les hoverboards, dont la réglementation actuelle est insuffisante. Ces engins, actuellement interdits d'usage dans l'espace public, sont vendus sans et roulent bien souvent quand même sur le trottoir. Enfin, la Poste teste actuellement des robots qui se déplacent eux aussi sur les trottoirs.

La pétition de Mobilité piétonne Suisse demande au Conseil fédéral :

- 🚶 Des aménagements séparés pour piétons et vélos en localité
- 🚶 Qu'il n'y ait pas de vélos sur les trottoirs
- 🚶 D'interdire aux engins motorisés de rouler dans les espaces piétons
- 🚶 De clarifier les règles en vigueur pour ces engins

Pour signer la pétition : mobilitepietonne.ch/trottoir
Votation Vélo : oui-votation-velo.ch



*Thomas Hardegger,
Président de Mobilité piétonne Suisse*